

MUTATIONS 2010 filière fiscale - Catégories A, B et C

Nouveaux vœux dans AGORA

et demande mutation rectificative possible.

D'après une note DGFIP du 1^{er} février 2010 des créations de structures et des réorganisations récentes, conduisent l'administration à publier de nouveaux vœux supplémentaires intégrés dans AGORA vœux à compter du 1^{er} février 2010.

Cette note concerne la création de structures nouvelles décidées récemment notamment dans le cadre de CTPD et CTPS tenus après le CTPC emploi pour 2009.

Certains de ces emplois sont identifiés en création éventuelle, leur validation étant subordonnée à l'issue d'un prochain CTPD/CTPS.

Les nouveaux emplois sont proposés dans le référentiel des vœux AGORA, à partir du 1^{er} février 2010 pour les agents du cadre A, B et C.

Les agents intéressés pourront, s'ils le souhaitent, formuler une demande de mutation rectificative ou nouvelle, **mais uniquement sur les nouveaux emplois offerts** ([voir la liste des nouveaux vœux](#)) qui ne figuraient pas dans le logiciel AGORA, au moment du dépôt des demandes de mutations.

PRECISIONS IMPORTANTES :

Les agents qui avaient déjà déposé une demande de mutation devront préciser l'interclassement de leurs vœux avec ceux déjà exprimés précédemment.

Par contre, les agents qui souhaiteraient formuler des vœux proposés par l'administration, suite à l'additif de la note du 1^{er} février 2010, mais qui n'avaient pas déposés dans le cadre initial du mouvement de mutation, pourront éventuellement solliciter ces vœux, mais uniquement ces vœux.

La formulation d'autres vœux que ceux visés, sera considérée comme tardive.

Les agents intéressés devront utiliser le logiciel AGORA demande de vœux.

Les demandes de mutations devront être transmises aux directions au plus tard le 12 février 2010.

Pensez à nous envoyer une copie de votre nouvelle demande.